

Nyon et Neuchâtel, le 19 juin 2024

Bonhôte-Immobilier SICAV, par sa direction de fonds CACEIS (Switzerland) SA à Nyon, procédera en septembre 2024, à une augmentation de capital de CHF 93 millions par le biais d'une émission de nouvelles actions, avec droits préférentiels de souscription. La mise en œuvre de cette augmentation sera assurée par la banque dépositaire, CACEIS Bank, Montrouge, succursale de Nyon. Le rapport de souscription sera d'une nouvelle action pour dix (10) actions existantes.

L'émission sera réalisée en « best effort basis » dans le cadre d'une offre de souscription ouverte au public en Suisse. Des informations détaillées au sujet de cette transaction, telles que le volume précis, les dates de souscription et le prix d'émission seront publiées en temps voulu.

Cette augmentation de capital permettra de financer la première phase du projet « Beauregard-Dessus » à Neuchâtel, aujourd'hui sanctionné, de poursuivre le développement du portefeuille immobilier de qualité et de réduire le niveau d'endettement afin de conserver la flexibilité financière de Bonhôte-Immobilier SICAV.

Bonhôte-Immobilier SICAV, avec son siège à Neuchâtel, est un placement collectif de capitaux créé sous la forme d'une société d'investissement à capital variable (SICAV), du type « fonds immobiliers » au sens de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux du 23 juin 2006 (LPCC). Elle est cotée à la bourse suisse SIX Swiss Exchange (ISIN: CH0026725611). La valeur de son parc immobilier s'élève à ce jour à CHF 1,3 milliard. Bonhôte-Immobilier SICAV détient avant tout des immeubles de logements en Suisse romande et alémanique, principalement dans l'Arc lémanique, à Genève ainsi qu'à Neuchâtel.



**Contact :**

Philippe Salvi, gestionnaire Bonhôte-Immobilier SICAV, téléphone +41 32 722 10 18,  
[psalvi@bonhote.ch](mailto:psalvi@bonhote.ch)